

République Française
Département de la Haute-Savoie
Commune d'ARMOY



ELABORATION DU PLU



ANNEXES AU RAPPORT DE PRESENTATION



AGENCE DES TERRITOIRES Étude et conseil en urbanisme et aménagement

République Française
Département de la Haute-Savoie
Commune d'ARMOY



ELABORATION DU PLU



DIAGNOSTIC



AGENCE DES TERRITOIRES Étude et conseil en urbanisme et aménagement



Pourquoi un diagnostic ?



Pourquoi un diagnostic ?

... Pour respecter le Code de l'urbanisme, stipulant que :

Le rapport de présentation du PLU :

- Il **s'appuie sur un diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de :
 - développement économique,
 - de surfaces et de développement agricoles,
 - de développement forestier,
 - d'aménagement de l'espace,
 - d'environnement, notamment en matière de biodiversité,
 - d'équilibre social de l'habitat,
 - de transports,
 - de commerce,
 - d'équipements et de services.
- ... "expose le diagnostic prévu (...)".

Pourquoi un diagnostic ?

- Bien plus qu'une "formalité" préalable, le diagnostic permet d'identifier les besoins, les attentes, les enjeux... qu'il faudra prioriser.
- Il constitue une étape fondamentale pour la définition des grandes orientations de développement voulues pour la commune...
...qui devront intégrer également les enjeux de l'État et les diverses contraintes juridiques.

Les limites de l'approche statistique

Difficulté d'obtenir certaines données complètes, actualisées et permettant une comparaison à l'échelle intercommunale, d'où l'utilisation de statistiques au niveau départemental.

Pour illustrer certaines tendances, plusieurs sources statistiques ont été utilisées dont les chiffres peuvent varier, mais qui font état d'une même tendance d'évolution.

... d'où une invitation à la prudence quant à l'interprétation de certains chiffres, qui ne seront évoqués que pour illustrer certaines tendances d'évolution.



Le contexte territorial



Le contexte territorial

Un bassin de vie attractif, de par la qualité du site, et son dynamisme économique...



Une vie à organiser entre lac et montagnes, avec ...

- un espace limité et contraint, donc rare,
- générant de fortes pressions et parfois des conflits d'usage,
- impliquant une communauté d'intérêts dans l'aménagement de ce territoire.



Le contexte territorial

Un bassin de vie qui se structure, dans le cadre du SIAC ...

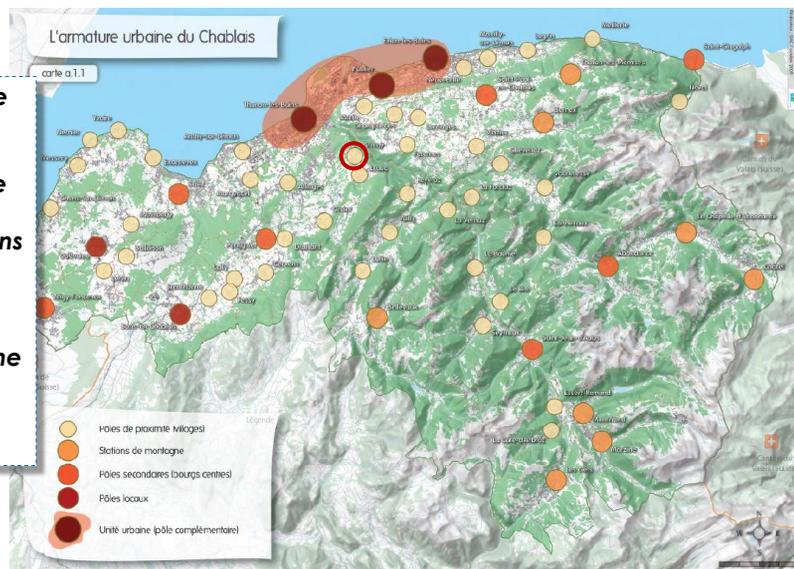


Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

- 6 EPCI et 1 communes hors intercommunalités
- 62 communes
- 871 km²
- 130 000 hab. en 2010 (+ 25 000 hab. en 11 ans)
- 145 hab. / km²
- 17 % de la population de Hte-Savoie

Le contexte territorial

Armoiry dans l'armature urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais en cours de révision...



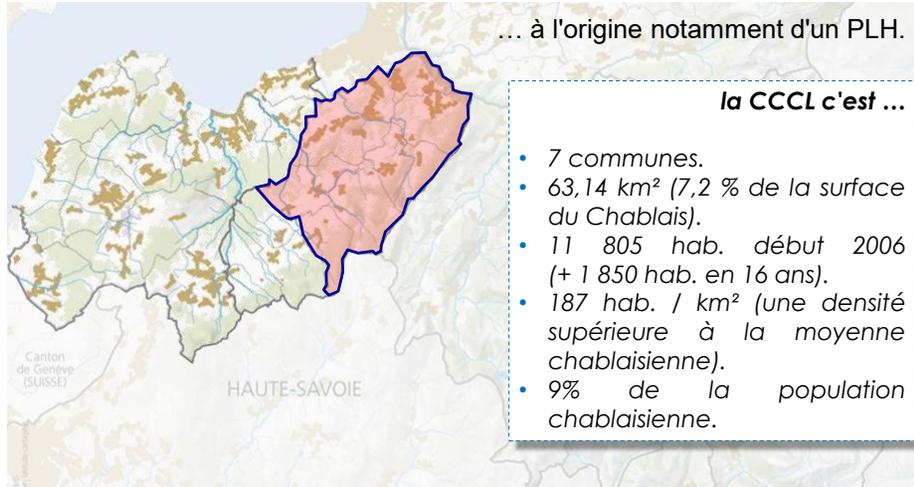
Un statut de "pôle de proximité" ...

... impliquant un rôle important de satisfaction des besoins quotidiens, les plus essentiels...

... mais également une croissance démographique et urbaine maîtrisée...

Le contexte territorial

Un territoire qui se structure, dans le cadre de la Communauté de Communes des Collines du Léman ...



... et bientôt une évolution vers une communauté d'agglomération (01/01/2017) regroupant la CCCL, la CC du Bas Chablais (CCBC) et la commune de Thonon-les-Bains.



Démographie

Données INSEE

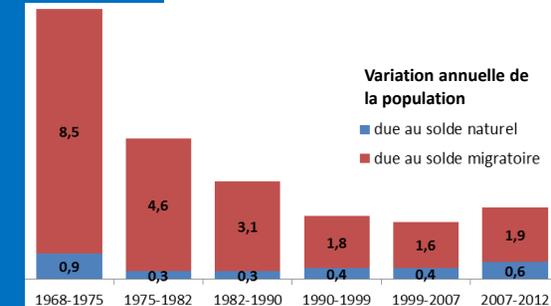
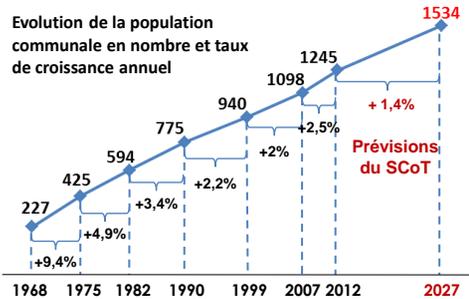
Armoiy en 2012 :
- 11% des 11274 habitants de la CCCL.

- une densité de 251 hab/km²

Tx de croissance annuel 2007-2012 pour la CCCL 2,6%

Une évolution démographique forte ...

- ...avec une population qui a plus que doublé en 30 ans !
- Si les taux de croissance semblent se stabiliser depuis 1990...
... ils restent élevés, à l'instar du territoire des Collines du Léman.



- Une croissance très majoritairement liée à l'installation de nouveaux habitants ... mais une population qui semble davantage porteuse de son renouvellement depuis 2007.
- Une densité logiquement forte pour la commune la plus petite de la CCCL.

Données INSEE

Indice de jeunesse (- de 20ans/+ de 65ans) en 2012
- Armoiy : 1,06 contre 1,15 en 2007
- CCCL : 1,99 contre 2,32 en 2007
- SIAC : 1,57

Population des 60 ans et + : 289 en 2012 contre 120 en 1999

Part des ménages de 1 personne en 2012 : 14% contre 32% pour le SIAC.

Données CCCL

Bénéficiaires du portage de repas à domicile : 7 en 2015

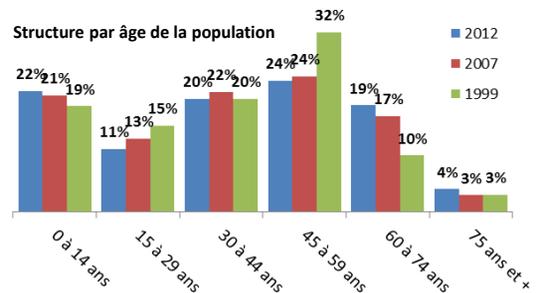
Nombre de pers/ménage	2012	2007	1999
ARMOY	2,63	2,63	2,60
CCCL	2,65	2,69	
SIAC	2,4		

Profil et structure de la population

Une tendance au vieillissement de la population...

- Il s'agit là d'une tendance nationale mais qui apparaît plus marquée à Armoiy avec :

- un indice de jeunesse 2 fois inférieur à celui de la CCCL,
- un accroissement démographique depuis 1999 qui est pour moitié le fait des 60ans et +.



- A relativiser néanmoins, la représentation des + de 60 ans demeurant proche de celle de la CCCL et du département (20%).

... Mais une commune qui semble toujours attirer les familles...

- Une taille moyenne de ménage qui reste élevée et une représentation faible des ménages composés d'1 personne (constitués pour près de la moitié de + de 65ans).

Profil et structure de la population

Données INSEE

Part des ouvriers et employés en 2012 :
 - CCCL : 34,1%
 - département : 32,8%

Bénéficiaires au 31 décembre 2013 du :
 - RSA : 5 pers.
 - d'aide au logement : 14 pers. Dont 5 à caractère social.
 Total des allocataires CAF : 135.

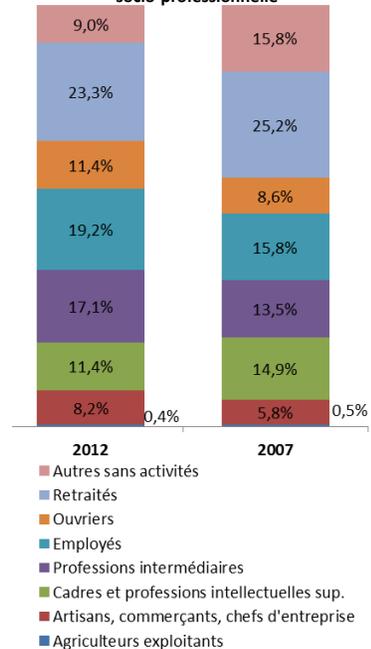
Les indicateurs d'une population au niveau de vie relativement élevé...

- ... avec un revenu médian par foyer fiscal supérieur aux moyennes.

2012	
Périmètre	Revenu médian disponible par unité de consommation
Armoy	27 790 €
SIAC	26 189€
département	23 658€

- ... avec une représentation des CSP dite "modeste" qui, bien qu'en hausse, reste relativement faible.
- ... avec un très faible nombre de bénéficiaires de prestations sociales.

Population selon la catégorie socio-professionnelle



1ers questionnements et éléments de débat

Des questions d'ordre QUALITATIF :

Face aux mutations de la population, à la raréfaction du foncier disponible et à un marché du logement de plus en plus discriminatoire, induisant des besoins nouveaux, et plus diversifiés ...

Comment, et dans quelle mesure permettre le maintien d'une population diverse et équilibrée ? ...

(structures familiales, tranches d'âges, catégories socioprofessionnelles...)

facteur de renouvellement démographique, d'animation et de mixité sociale.

Face à des attentes et à des "exigences" toujours plus grandes en matière de cadre de vie, d'habitat, d'équipements, de services de proximité, ...

Quelles réponses la commune est-elle capable d'apporter à ces besoins ?

Les choix démographiques se traduiront au travers des capacités d'accueil du PLU (limites de la constructibilité), ainsi que de la politique de l'offre en logement qui sera impulsée par la commune.

1ers questionnements et éléments de débat

Des questions d'ordre QUANTITATIF :

Quel rythme de croissance et quel seuil démographique à l'échéance du PLU ?

En d'autres termes, **combien d'habitants supplémentaires pour les 10 prochaines années ? Pour permettre :**

- A l'échelle communale : un fonctionnement satisfaisant des équipements, des activités économiques, des services et des commerces actuels ou futurs.
- A l'échelle intercommunale : de conforter le statut de "pôle de proximité" de Armoiy au sein de l'armature urbaine du Chablais.

Le SCoT prévoit une évolution démographique nuancée selon les types de communes et les territoires du Chablais, afin de répondre aux besoins selon les contextes locaux, et de favoriser une polarisation de l'habitat, en lien avec l'armature urbaine, les transports en commun, les services.

Il retient, pour la commune, un taux de croissance de : + 1,4 % par an, soit + 290 hab. à horizon 2027.



Évolution du parc de logements

Données INSEE

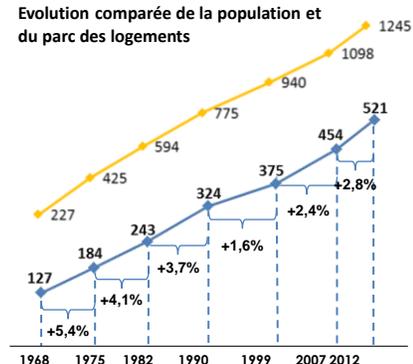
Part des logements vacants dans le parc total : - de 5% en 2012 contre 3% en 2007, 1999 et 1990.

Armoiy : 13% du parc de logements de la CCCL.

Une croissance importante du parc

- Qui suit l'évolution démographique mais qui laisse deviner un marché du logements "tendu" avec :
 - 1 logement pour 2,3 personnes (contre une taille moyenne des ménages de 2,6),
 - un taux faible de logements vacants*.

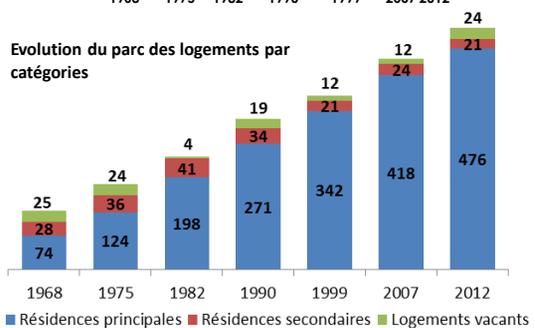
Evolution comparée de la population et du parc des logements



* La diminution de la vacance est un phénomène observable dans presque toutes les communes du Chablais, sous l'effet de la pression urbaine, et des besoins en logements à l'année...
... qui conduit à vendre, acheter, réhabiliter, louer ou occuper tout logement susceptible de l'être.

Pour le Chablais, l'étude prospective d'AMALLIA sur les besoins en logements a estimé le taux de vacance souhaitable à 6%.

Evolution du parc des logements par catégories



Données INSEE

Part des logements construits avant 1949 en 2012 :
- SIAC : 18%.
- Département : 13%

Part des appartements au sein du parc de logements en 2012 :
- Armoiy : 10,6%
- CCCL : 14,2%
Part des logts de 4 pièces et + au sein des RP en 2012 : 86%

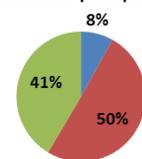
Part des locataires au sein des RP :
- CCCL : 16%.
- Département : 36%

Profil et structure du parc de logements

Il en résulte un parc relativement récent

- Et ainsi une représentation particulièrement faible du bâti traditionnel ou ancien ... au sein du parc communal, mais aussi par rapport aux moyennes.

Ancienneté du parc des résidences principales



Mais qui reste insuffisamment diversifié

- La maison individuelle et les logements de grande taille dominent largement (environ 90%) et la propriété reste le principal mode d'occupation.

Cette situation nuit aux équilibres sociaux et générationnels en pénalisant les parcours résidentiels sur la commune, en d'autres termes, les ménages souhaitant changer de logement : jeunes quittant le domicile familiale, personnes âgées ayant besoin d'un logement plus adapté...

Il en résulte souvent un phénomène de résidentialisation des territoires qui se transforme progressivement en commune "dortoir".

- En parallèle, la commune ne comptabilise aucun logement social.

Les besoins identifiés

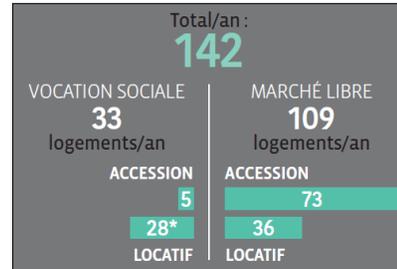
- Il ressort de l'étude réalisée par AMALLIA sur les besoins en logements neufs en Haute-Savoie pour la période 2015-2020...

A titre d'exemple
Revenu fiscal de référence ouvrant droit à un logement socialement aidé type PLUS :

- 1 personne : 20 107€
- 2 personnes (hors jeunes ménages) : 26 851 €
- 3 personnes, ou 1 personne avec 1 personne à charge, ou jeune ménage : 32 291€

↳ ... Un besoin de 142 logements neufs / an dont 33 à vocation sociale pour les 7 communes de la CCCL.

Soit pour Armoy (si on tient compte de sa représentation dans le parc total des RP) : **un besoin de 21 lgts financièrement aidés sur 5 ans.**



- L'étude fait également état pour la CCCL de :
 - 284 demandes en logements locatifs sociaux formulées pour 146 logements disponibles,
 - 33% de ménages ayant un niveau de ressources leur permettant d'avoir accès à un logement social type PLUS.

1ers questionnements et éléments de débat

Combien de logements à horizon 2027 pour répondre aux perspectives d'évolution démographique (en compatibilité avec le SCoT) ?

DONNEES INSEE 2012		A HORIZON 2027
1245	Population supplémentaire avec hypothèse (SCoT) d'un taux de croissance de 1,4%/an	289
	TOTAL	1534
476	Nombre de résidences principales supplémentaires avec hypothèse moyenne de 2,3 pers/ménage	191
	TOTAL	667
24	Logements vacants supplémentaires nécessaires à la fluidité du parc 6 % des RP totales	16
	TOTAL	
21	Nombre de résidences secondaires supplémentaires avec hypothèse d'un taux de croissance de 0,3%/an	1
	TOTAL	22
Nombre total de logements supplémentaires		208
TOTAL		729

La constructions de 40 logements a été autorisée depuis 2012 (source sit@del) soit un besoin de +/-170 logements à horizon 2027

1ers questionnements et éléments de débat

Quels types de logements promouvoir ?

... Pour répondre aux besoins de tous et aux évolutions sociétales induisant une offre en logements suffisante et diversifiée, dans une logique de maintien des équilibres sociaux et générationnels.

Le SCoT préconise, pour les pôles de proximité de tendre vers une répartition de (en tenant compte de l'existant) :

- 50 % de logements individuels purs (maximum).
- 25 % de logements intermédiaires (individuel groupé ou semi collectif).
- 25% de collectif dense ou petit collectif (minimum).

C'est en agissant principalement sur la structure de l'offre en logements que l'on pourra influencer sur la structure de la population ...

Quelle localisation préférentielle des futures opérations de logements (neuves ou en réhabilitation) ?

... Renvoie à l'approche ultérieure sur l'évolution de la consommation d'espace et l'étude des enveloppes urbaines.

Quelle implication directe de la commune (notamment foncière), dans la production de logements financièrement "aidés" ?



L'économie

La population active

Une population de plus en plus active ...

- Même si la part des actifs au sein de la population totale diminue au profit des retraités, leur représentation au sein de la population en âge de travailler s'accroît.

	1999	2007	2012
Représentation des actifs au sein de la population totale	52,4%	49,2%	49,6%
Représentation des actifs au sein de la population en âge de travailler	74,8%	73,2%	77,9%

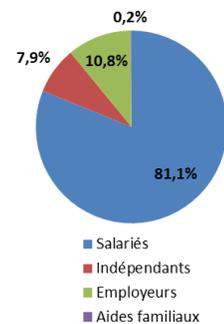
Données INSEE

Part des non-salariés dans la pop. active occupée en 2012 :
 - Armoiy : 24%
 - Département : 17%

Caractéristiques de la population active occupée

- Une représentation importante des non-salariés (supérieure à la moyenne départementale)...
 ... composés pour l'essentiel d'employeurs.
 La commune comptabilise 13 artisans dont 5 dans le domaine du BTP.

Structure de la population active



La CCI en 2016 :
 28 entreprises inscrites dont 9 pourvoyeuses d'emplois

Une centaine de travailleurs frontaliers recensée.

La commune d'Armoiy emploie 5 personnes

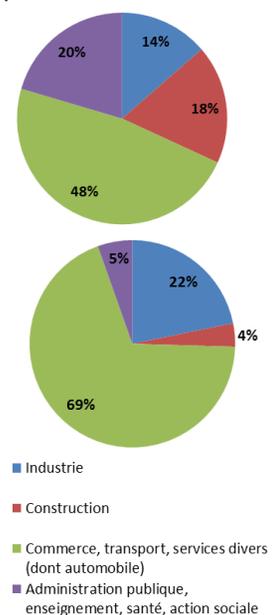
Capacités d'accueil touristique :
 1 hôtel,
 1 gîte rural,
 1 chambre d'hôtes,
 des meublés de tourisme...
 ... totalisant une capacité d'une centaine de lits

Le tissu économique

Une dépendance forte à l'emploi extérieur

- 107 emplois offerts sur la commune (dont moins de la moitié occupés par des Armoisiens) pour 583 actifs occupés résidant à Armoiy en 2012.
- Les emplois salariés (55) et les entreprises (44) concernent, en 2014, en majorité le secteur tertiaire.
- La commune dispose d'un nombre non négligeable de commerces et services de "proximité" ...
(boulangerie-pâtisserie, superette, boucherie, restaurant, vente de pizza à l'emporter, salon de coiffure, kinésithérapeute, orthophoniste et cabinet infirmier)
 ... localisés au centre-village.
- Le secteur touristique présente des potentialités avec une offre non négligeable en hébergements.

Entreprises et emplois salariés par secteur d'activités en 2014



1ers questionnements et éléments de débat

Dans le cadre de l'intercommunalité et en considérant la nécessité de :

- Limiter les déplacements domicile / travail – domicile / services,
- Assurer l'aspect qualitatif du développement, autant que son aspect quantitatif...

Quel soutien ...

... Aux commerces et services de proximité, notamment via le PLU ?

Le SCoT :

- *préconise de maintenir voire de renforcer les activités et services, compatibles avec l'habitat, au cœur des lieux de vie, dans un objectif de mixité urbaine mais aussi de cohésion sociale.*
- *autorise l'aménagement de micro-site à vocation artisanale.*

... A l'activité touristique ?

Le SCoT *préconise de développer la complémentarité des offres (hébergements, activités), mais aussi complémentarités entre territoires (Littoral / arrière Pays / Montagne)...*



Les équipements/services scolaires et périscolaires

- Le groupe scolaire des Voigères, situé sur la commune du Lyaud et commun aux 2 communes, dispose de :



- 12 salles de Classes (toutes occupées)
- 2 Bibliothèques
- 2 Salles de motricité
- 1 Salles des maîtres
- 1 Dortoir
- 1 Bureau direction
- 2 Petites cuisines (1 maternelle, 1 Primaire)

Années scolaires	Effectifs	Dont maternelles
2015-2016	306	109
2014-2015	316	109
2013-2014	327	113
2012-2013	319	103
2011-2012	314	107

Un service de cantine et de garderie est également proposé.

Transport des collégiens et lycéens :
(compétence du Conseil Départemental)
- 6 arrêts desservis concernent les élèves d'Armoy (dont 1 situé sur Allinges)
- 102 élèves inscrits pour l'année 2015-2016

Crèche intercommunale
En 2014, elle a compté 163 enfants inscrits (105 en accueil régulier, 58 en accueil occasionnel) et ainsi permis de satisfaire plus de 150 familles.

Les équipements/services scolaires et périscolaires

- Géré par la Communauté de Communes des Collines du Léman :
- l'accueil des – de 3 ans : entre le multi-accueil situé à Allinges (40 places), la micro-crèche au Lyaud (10 places) et le Relais Assistants Maternels, le territoire compte près de 500 places,



- le transport des collégiens et lycéens en direction de Thonon-les-Bains.

(à noter que le transport des collégiens en direction de l'établissement privé de Bellevaux s'effectue via la ligne régulière).

Les autres équipements et le tissu associatif

- La commune dispose également de :
 - 1 terrain de football et 1 court de tennis localisés au Sud de la commune,
 - 1 mairie, 1 salle polyvalente, 1 salle de réunion/réception, 1 bibliothèque et 1 aire de jeux, localisés au centre-village.

Le tissu associatif est assez dense avec l'action de 10 associations sur la commune certaines ayant un statut intercommunales et la majorité bénéficiant de subventions communales.

Elles jouent un rôle important notamment dans l'animation du village par l'organisation de manifestations.



1ers questionnements et éléments de débat

Quelle gestion des équipements et espaces publics existants ? ...
(confortement, extension, réaffectation, valorisation ou amélioration ...)

Quels nouveaux équipements prévoir ? ... En fonction des perspectives d'évolution de la population, de l'urbanisation (voire aussi du tourisme ?).

Et quelle localisation des équipements futurs ? Qui devront :

- Participer à (ou être en cohérence avec) la politique d'aménagement et de structuration du territoire du SCOT.
- Tenir compte d'une limitation des impacts liés à la consommation de nouveaux espaces.
- Offrir une accessibilité aisée par le plus grand nombre.

La maîtrise publique du foncier ...

... Un préalable indispensable à la poursuite de la politique communale en faveur du développement des équipements et des espaces publics et collectifs...

... mais également en faveur d'une amélioration des conditions de circulation et de stationnement, d'une plus grande mixité sociale de l'habitat, de la politique économique communale et intercommunale.

Les déplacements

La mobilité : une problématique importante dans le Chablais ... renforcée sur le territoire de la CCCL par ...

La réduction de la part modale de l'automobile et d'une manière générale la diversification des modes de déplacements...

... constituent des **enjeux majeurs de développement durable** :

- **environnementaux et de santé publique** (bruit, pollution, émission de gaz à effet de serre),
- **économiques et sociaux** (coût de l'énergie, précarité énergétique).



- Le phénomène de desserrement urbain de Thonon-les-Bains et la recherche d'un cadre de vie de qualité pour une partie croissante de la population, ce qui :
 - accentue le déséquilibre entre zones d'habitat / d'emplois / de commerces et de services...
 - induit un accroissement des besoins en mobilité vers les communes pôles (pour tous motifs) et la dilution des déplacements (motorisés) sur des distances de plus en plus longues.
- La faible attractivité des transports en commun.

Données INSEE

Part des ménages possédant au moins 2 voitures en 2013 : 70% contre 42% pour le département

Les déplacements

Un usage prédominant de la voiture individuelle ...

- En 2013, le taux de motorisation des ménages de la commune s'élevait à 97 % (contre 89% pour le département)...
 - .. et 88% des actifs prenaient la voiture pour aller travailler (et seulement 5% les transports en commun).

En 2014 : 5 140 véhicules/jour en MJA dont 2,6% de poids lourds.



Trafic sur RD 26	2010	2011	2012	2013
Moyenne Journalière Annuelle (MJA)	3996	4124	4492	4458
Dont poids lourds	-	-	-	2,4 %

Conséquences ...

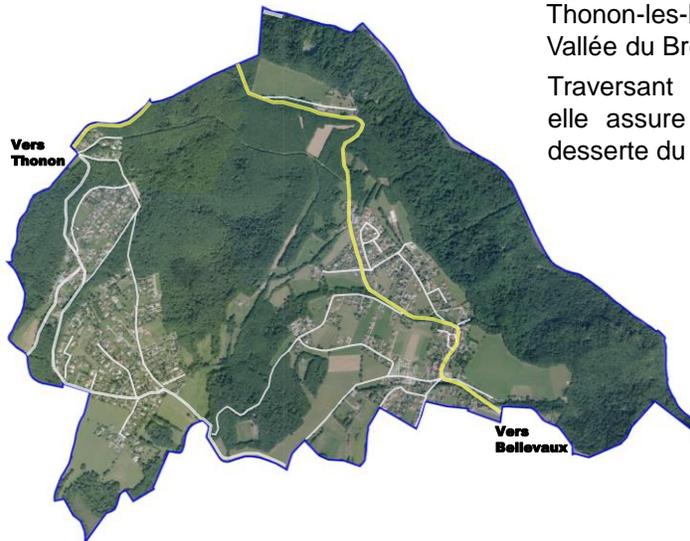
- Des tronçons routiers de plus en plus fréquentés.
- Des risques accrus d'accidents.
- Des nuisances environnementales accentuées.

Le réseau de voirie

3 routes départementales (RD26, RD902, RD35) ...

- La RD26 mène, depuis Thonon-les-Bains à la Vallée du Brevon.

Traversant la commune, elle assure notamment la desserte du centre-village.



Le réseau de voirie

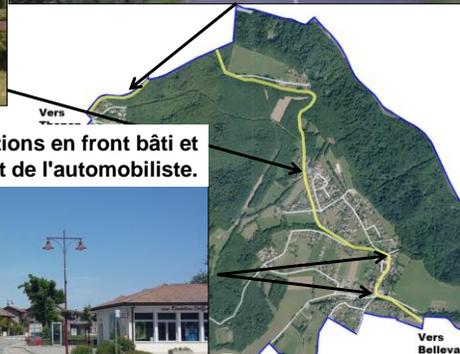
- La RD26...

Depuis Thonon-les-Bains, encadrée par la végétation, elle présente un tracé sinueux.

Une séquence routière plus linéaire et qui s'ouvre à partir du secteur des Prés Carrés et en sortie du centre-village.



Dans sa traverse du chef-lieu, l'implantation des constructions en front bâti et les aménagements réalisés influence le comportement de l'automobiliste.

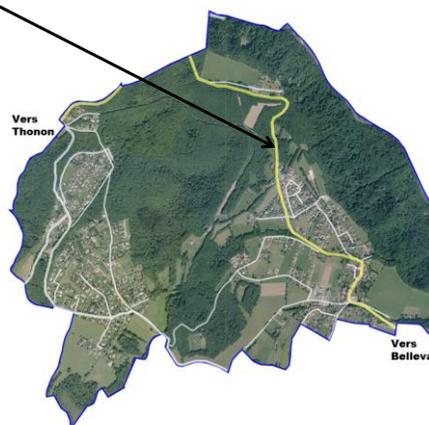


Le réseau de voirie

➤ La RD26...



Le chemin dit route de Thonon à Armoy, qui permet notamment d'accéder aux Bois de Ville, supporte souvent le stationnement de véhicules. Le carrefour entre ce chemin et la RD26 présente une mauvaise visibilité dans le sens montée.

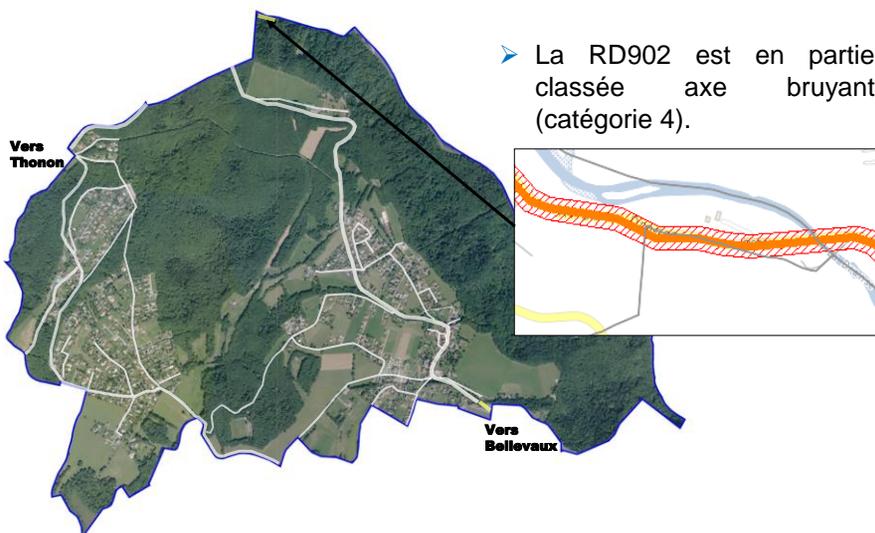


Le réseau de voirie

3 routes départementales ...

➤ La RD902 et la RD35 concernent la commune sur un très faible linéaire.

➤ La RD902 est en partie classée axe bruyant (catégorie 4).



Le réseau de voirie

Le réseau secondaire

- Les voies communales, dont l'entretien est de la compétence de la commune, permettent d'accéder à l'ensemble des secteurs bâti.



- A noter cependant que la desserte en profondeur des secteurs d'habitat se fait en majorité au moyen de voies privées, se terminant très souvent en impasses.

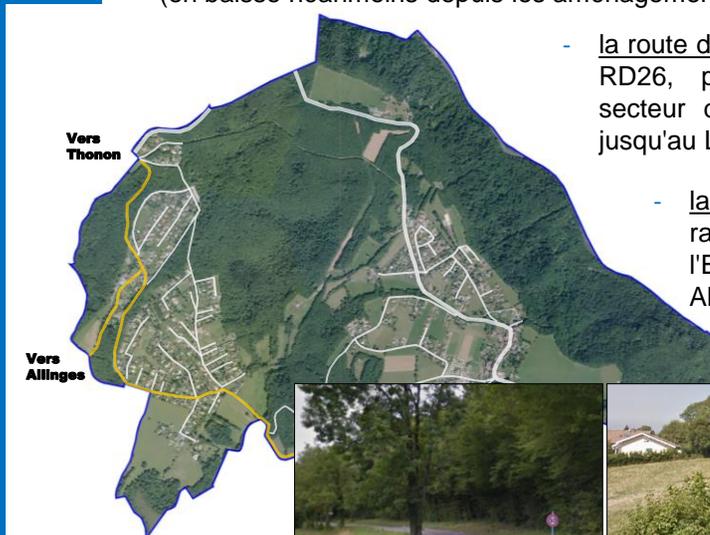
Le réseau de voirie

- Si par en droit les voies communales sont perfectibles (absence de marquage au sol, étroitesse) elles restent adaptées aux usages qu'elles supportent.



Le réseau de voirie

- **Deux voies communales supportent un trafic pendulaire important** (en baisse néanmoins depuis les aménagements réalisés récemment) :



- la route de l'Ermitage qui, depuis la RD26, permet la desserte du secteur du même nom et mène jusqu'au Lyaud.
- la route de la Chavanne en raccord sur la route de l'Ermitage et qui mène à Allinges.



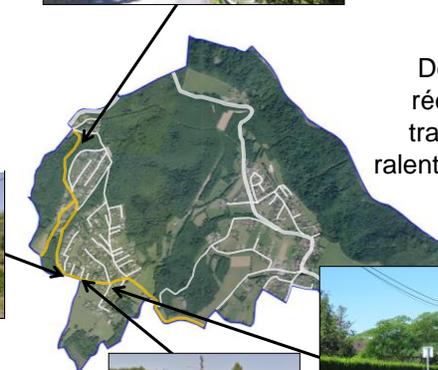
Deux voies qui, en sortie des secteurs d'habitat, présentent des caractéristiques de route de campagne.

Le réseau de voirie



Depuis la RD26, **la route de l'Ermitage** est sécurisée sur les tronçons à risque.

Un carrefour a été identifié comme dangereux et est signalé à cet effet.



Des aménagements ont été récemment réalisés dans sa traverse du hameau visant à ralentir la vitesse de circulation.



Le réseau de voirie

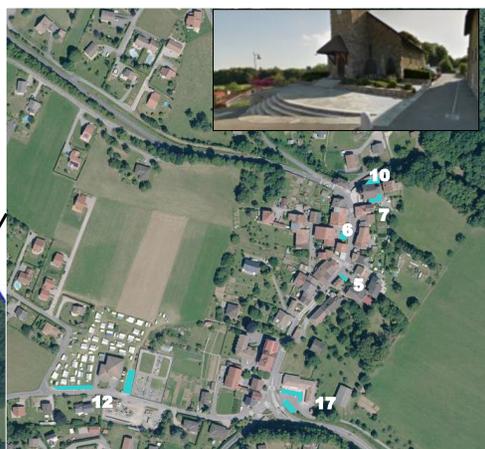


Au niveau de la route de la Chavanne, une des deux jonctions avec la route de l'Ermitage a été condamnée.

Stationnement

- La commune dispose d'environ 130 places dont 57 localisées au centre-village.

Stationnement du Bois de Ville : propriété de la commune de Thonon



- La commune souhaiterait développer l'offre en stationnement au centre-village pour faciliter à la fois le co-voiturage et l'accès aux espaces naturels et aux commerces.

Le transport collectif

Ligne 111 :
Hors vacances
scolaires :
6 passages dans
le sens Thonon-
Bellevaux et 5
dans l'autre.

En vacances
scolaires :
2 passages

Transport des
collégiens et
lycéens :
102 élèves
inscrits pour
l'année 2015-
2016

Une offre peu développée



- La commune est desservie par la ligne régulière interurbaine Thonon-les-Bains-Bellevaux, gérée par le Conseil Départemental.

Si elle est empruntée par les collégiens fréquentant l'établissement privé de Bellevaux...

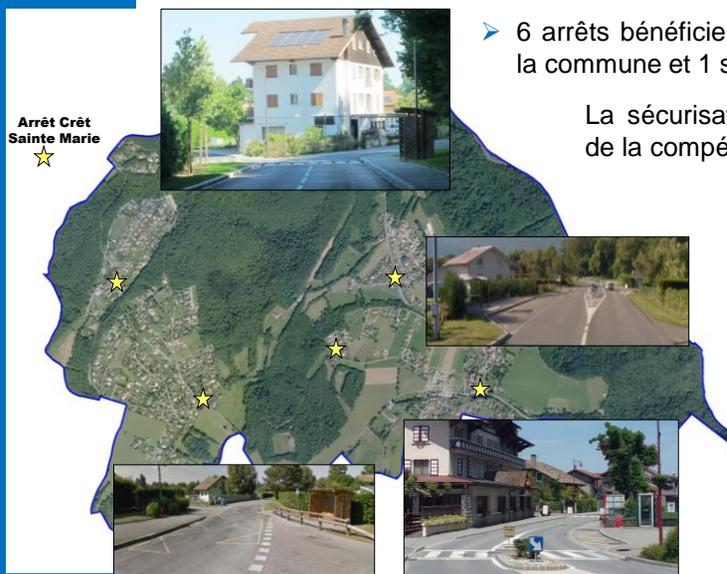
... elle reste peu concurrentielle du fait du faible cadencement et des horaires.



- Le transport des collégiens et lycéens en direction de Thonon-les-Bains est également de la compétence du CD mais il est géré par la Communauté de Communes des Collines du Léman.

Le transport collectif

Une offre peu développée



- 6 arrêts bénéficie à Armoiy dont 5 situés sur la commune et 1 sur Thonon-les-Bains.

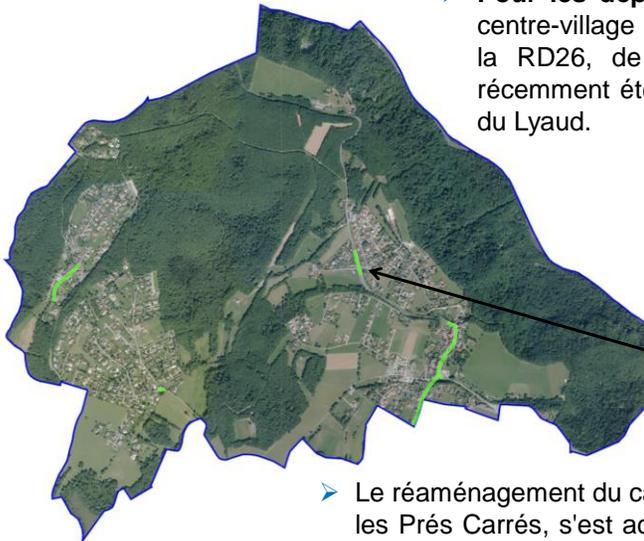
La sécurisation des arrêts de bus est de la compétence de la commune.

L'arrêt des Deudes n'est pas matérialisé.

Secteur de Lonnaz :
un emplacement réservé
pourrait être envisagé
visant l'amélioration de la
visibilité à l'intersection
entre la route de
l'Ermitage, la route du Bois
de Ville et le chemin de
Lonnaz ainsi que la
sécurisation d'un des deux
arrêts de bus existants.

Les modes "doux" de déplacements

Un réseau qui se développe



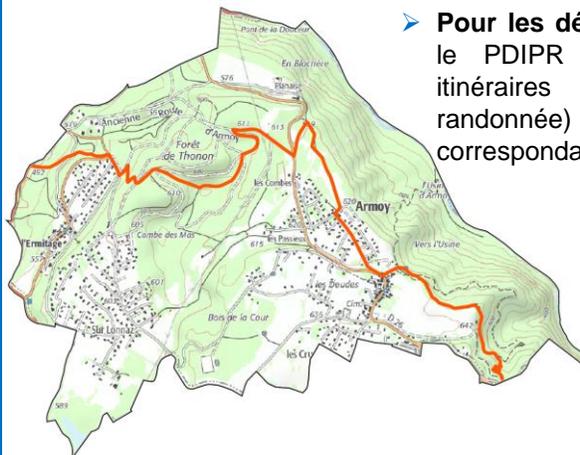
- Pour les déplacements "fonctionnels", le centre-village bénéficie, dans sa traverse par la RD26, de linéaire de trottoirs. Ils ont récemment été prolongés le long de la route du Lyaud.



- Le réaménagement du carrefour sur la RD26, au lieu-dit les Prés Carrés, s'est accompagné de la réalisation de linéaires piétons ... que la commune souhaiterait prolonger jusqu'en limite Nord du hameau.

Les modes "doux" de déplacements

Un réseau qui se développe



- Pour les déplacements "d'agrément", le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) recense un itinéraire correspondant au passage du GR5.

- Armoy est également concernée par 2 itinéraires cyclotouristiques correspondant à la RD25 et la RD902.





ELABORATION DU PLU



DIAGNOSTIC AGRICOLE



Des exploitations en baisse

- **Définition de l'exploitation agricole (source RGA)**
 - Unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.
- **Évolution des exploitations depuis 1988 (source RGA 2010)**
 - Le nombre d'exploitations a fortement baissé en 22 ans de même que la surface agricole utilisée par les exploitations de la commune.
 - A noter un nombre de bêtes élevé malgré la relativement faible SAU du fait de la présence d'une activité d'élevage hors sol.

Les exploitations

Synthèse des éléments du RGA 2010	2010	2000	1988	Taux d'évolution 1988-2010
Exploitations agricoles	4	9	14	-71%
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	4	5	8	-50%
Superficie agricole utilisée (en hectare)	37	53	66	-43%
Cheptel (en unité de gros bétail, tous aliments)	252	324	-	-
Superficie toujours en herbe	35	48	51	-31%

Situation de l'agriculture en 2016 (source communale / profession agricole)

- **Des exploitations spécialisées**
 - La commune compte aujourd'hui **2 exploitations sur son territoire, pour un total de 1,5 Equivalents Temps Plein.**
 - 1 exploitation pratique l'élevage hors sol de veaux de boucherie ainsi que la production de foin pour la vente,
 - 1 exploitation fait de l'élevage équin.
 - 1 exploitant est double-actif et les deux ont moins de 50 ans.
 - Le cheptel représente environ 460 bêtes dont :
 - 400 veaux de boucherie, avec de possibles variations de cheptel selon les saisons et selon l'état du marché,
 - 60 chevaux,
 - quelques moutons.
- **Pérennité des exploitations :**
 - Les 2 exploitations sont considérées comme pérennes.

Des exploitations pérennes



Situation de l'agriculture en 2015 (source communale / profession agricole)

Localisation des exploitations :

- 1 exploitation est identifiée comme installation classée et 1 est soumise au régime sanitaire départemental.

Ainsi, une distance minimale de respectivement 100m et 50m doit être préservée entre les exploitations et une zone constructible afin de limiter les risques de nuisances (les contraintes réglementaires concernent également le stockage des effluents, les distances d'épandage etc.).

- Seule l'exploitation d'élevage équin est située à proximité de zones urbanisées.

Productions et débouchés :

- Les chevaux sont vendus en direct aux particuliers.
- La production de veaux de boucherie est commercialisée en partie par le biais de l'intégrateur qui fait élever ses animaux à Armoy. C'est une forme contractuelle de production classique pour ce type d'élevage.
- Les veaux sont produits sous une appellation locale, "Le Fleuron des Alpes".
- Le fourrage produit est vendu sous signe de qualité "AOC Reblochon".

- La commune est concernée par un grand nombre d'appellations et d'indications géographiques :

- AOC-AOP Chevroton,
- AOC-AOP Abondance,
- IGP Emmental de Savoie et Emmental français,
- IGP Gruyère,
- IGP Pommes et poires de Savoie.
- AOC-AOP Reblochon ou Reblochon de Savoie,
- IGP Tomme de Savoie.



Les surfaces exploitées

- **Environ 69 ha exploités par l'agriculture sur le territoire communal (13% du territoire communal) :**
 - Les 2 exploitations communales exploitent l'essentiel (70%) des surfaces agricoles communales.
 - 30% des terres agricoles communales sont exploitées par 2 exploitations d'élevage extérieures : très majoritairement par une exploitation du Lyaud et de manière résiduelle par une exploitation de Lully.
Les surfaces agricoles de la commune sont donc importantes aussi pour les exploitants extérieurs.
- **La maîtrise du foncier agricole exploité ...**
 - Les agriculteurs sont peu souvent propriétaires, plus généralement ils louent des terrains agricoles.
 - La situation à Armoiy est ainsi particulière puisque les deux exploitations communales sont propriétaires de plus de 45% des terres qu'elles exploitent.
- **Les circulations agricoles ...**
Elles sont facilitées par la présence de nombreuses voies d'accès.

Une commune plus très agricole ...

- **Une situation particulière caractérisée par :**
 - la présence d'activités d'élevage spécialisées et productives... sachant que la production laitière, dominante dans de nombreuses communes du Chablais, a totalement disparue,
 - des exploitations peu nombreuses mais pérennes et a l'implantation favorable à un développement éventuel,
 - des perspectives réduites pour l'implantation de nouvelles exploitations d'élevage du fait de la faible emprise des espaces agricoles (qui ont connu une réduction importante ces trente dernières années) mais également d'une manière générale du coût important que représente la reprise/création d'une exploitation.
- Un secteur qui joue pourtant un rôle essentiel de maintien des paysages ouverts, **la présence d'espaces agricoles proches de l'urbanisation constituant un facteur évident de qualité du cadre de vie pour les habitants.**

LES ENJEUX

- Le maintien de la pérennité de l'activité agricole sur le territoire communal est nécessaire pour sa fonction économique d'abord, mais également d'entretien des espaces "ouverts" du paysage communal, et de maintien de la biodiversité.
- Elle passe notamment par :
 - la protection des sièges d'exploitation vis-à-vis de l'urbanisation,
 - la préservation des surfaces nécessaires à l'activité agricole de la commune, et des liaisons entre ces espaces,
 - l'accès aux sièges d'exploitation et aux parcelles exploitées à préserver afin d'assurer la fonctionnalité de cette activité économique sur la commune (mais aussi pour permettre l'entretien de ces espaces par l'activité agricole).
- Le projet de territoire doit concilier les besoins de développement de la commune et les conditions du maintien de l'activité agricole.

57

